CRÉER, CONNAÎTRE ET PARTAGER :

Activités à petite échelle

La composante **Activités à petite échelle** du programme *Créer, connaître et partager* finance des activités destinées à avancer votre carrière ou votre pratique artistique. Elles peuvent comprendre l’acquisition de matériel pour une production artistique, la participation à des activités de perfectionnement professionnel ou artistique, ou encore la mise à profit de l’expertise, des conseils ou de la formation fournis par un artiste professionnel ou un passeur culturel. Cette composante est offerte aux artistes, ainsi qu’aux groupes, collectifs et organismes artistiques des Premières Nations, des Inuits et des Métis qui œuvrent dans toutes les disciplines.

Le programme *Créer, connaître et partager* soutient des activités dans 3 grands domaines :

* **Créer** offre un soutien à la recherche, à la production et à la création de nouvelles œuvres.
* **Connaître** offre un soutien à la conservation, à l’entretien, à l’innovation et à la transmission des connaissances culturelles et de la pratique créative. Le discours critique contemporain et historique, la formation artistique ou culturelle, les initiatives qui visent à transmettre des connaissances culturelles aux jeunes générations par la pratique artistique ainsi que le renouvellement et la conservation de l’art traditionnel en font partie.
* **Partager** offre un soutien à la diffusion, à l’exposition, à la présentation et à la distribution d’œuvres d’artistes des Premières Nations, des Inuits et des Métis qui enrichissent et inspirent les communautés du Canada et de l’étranger.

Si vous faites une demande pour la première fois, nous vous suggérons fortement de contacter un agent de programme (voir la section **Coordonnées**)**.**

Vous pourriez être admissible à [l’Aide à la production d’une demande](http://conseildesarts.ca/engagements/equite/aide-supplementaire), c’est-à-dire à une somme servant à payer quelqu’un qui vous aidera avec le processus de demande si vous éprouvez des difficultés et que vous vous définissez comme :

* un artiste sourd, malentendant, handicapé ou vivant avec une maladie mentale;
* un artiste des Premières Nations, des Inuits ou des Métis confronté à des obstacles linguistiques, géographiques ou culturels.

**Type de subvention** –[**micro**](http://conseildesarts.ca/glossaire/micro-subvention)

**Date(s) limite(s) et annonce des résultats** –Veuillez consulter la page [**Dates limites et annonce des résultats**](https://conseildesarts.ca/financement/subventions/dates-limites)

**Montant de la subvention** –Jusqu’à concurrence de 3 000 $

**Limites pour les demandes** – Vous pouvez présenter 2 demandes par année à cette composante (1er mars au 28-29 février) et recevoir jusqu’à concurrence de 3 000 $.

**Objectifs du programme *Créer, connaître et partager***

* Appuyer la capacité créatrice et le perfectionnement professionnel des individus, groupes et organismes des Premières Nations, des Inuits et des Métis.
* Faciliter la conservation, le renouvellement et la transmission des connaissances culturelles et de la pratique créative.
* Soutenir les artistes des Premières Nations, des Inuits, et des Métis dans l’exploration, la création et la production d’œuvres coutumières, traditionnelles et contemporaines.
* Aider les artistes des Premières Nations, des Inuits et des Métis à présenter, exposer et diffuser leurs œuvres au Canada et à l’étranger.
* Renforcer et appuyer la présence des artistes et des arts des Premières Nations, des Inuits et des Métis.

#  Je veux présenter une demande — Que dois-je savoir d’autre?

Si vous ne l’avez pas déjà fait, vous devez vous inscrire dans le [**portail**](https://mademande.conseildesarts.ca/Default2.aspx)au moins 30 jours avant la date à laquelle vous souhaitez soumettre une demande.

Candidats - Qui peut soumettre une demande?

* Artistes professionnels des Premières Nations, des Inuits et des Métis
* Artistes en devenir des Premières Nations, des Inuits et des Métis qui ont un mentor associé au projet
* Professionnels des milieux artistique et culturel des Premières Nations, des Inuits et des Métis
* Passeurs culturels des Premières Nations, des Inuits et des Métis
* Groupes des Premières Nations, des Inuits et des Métis
* Organismes à but lucratif des Premières Nations, des Inuits et des Métis qui sont en activité depuis au moins 2 ans
* Organismes sans but lucratif des Premières Nations, des Inuits et des Métis qui ne reçoivent pas présentement une subvention de base

Votre admissibilité à cette composante est déterminée en fonction de votre profil créé dans le portail et approuvé par le Conseil.

Les organismes qui reçoivent présentement une subvention de base ne peuvent pas présenter une demande pour cette composante.

# Activités - Pour quelles activités puis-je soumettre une demande?

Vos activités doivent être menées par des artistes, des passeurs culturels ou des professionnels des milieux artistiques et culturel des Premières Nations, des Inuits et des Métis qui sont admissibles.

Vous pouvez présenter une demande pour :

* acheter et obtenir du matériel spécifique pour une production artistique
* verser des honoraires à des autres artistes professionnels ou à des passeurs culturels pour de l’expertise, des conseils et de la formation
* participer à des activités de perfectionnement professionnel ou artistique

**Vous ne pouvez pas présenter de demande pour** des activités qui se déroulent avant la date de début du projet, ou encore des activités, du matériel ou des dépenses financées par toute autre composante du Conseil des arts ou pour des activitésqui sont sur la [**liste générale des activités non admissibles**](http://conseildesarts.ca/financement/subventions/guide/presenter-une-demande-de-subvention/liste-generale-des-activites-non-admissibles).

Au moment de déterminer la date de début de leur projet, les particuliers devraient savoir que d’après l’Agence du revenu du Canada, les dépenses engagées durant l’année qui précède immédiatement la réception d’une subvention ne sont déductibles de la subvention que si elles sont engagées une fois que l’artiste a été avisé que la subvention lui sera versée. Pour de plus amples renseignements à propos de l’impôt sur le revenu et votre subvention, veuillez consulter notre [**site web**](http://conseildesarts.ca/financement/subventions/guide/si-vous-recevez-une-subvention/impots-sur-le-revenu).

Dépenses - Qu'est-ce qui est admissible?

* Les frais de matériel directement lié à l’activité proposée
* Les frais de cueillette ou de récolte du matériel artistique
* Les honoraires versés à d’autres professionnels des arts ou du milieu culturel pour une formation ou une consultation précise
* Les coûts d’inscription à une séance de formation ou à un atelier (et non à un programme d’études)
* Frais d’inscription à une conférence ou à un symposium
* Tous les autres frais directement liés à votre activité (par exemple, la garde d’enfants, mais pas de subsistance)
* Les coûts des déplacements directement liés à l’activité proposée, jusqu’à concurrence de 50 % du montant demander

Les coûts d’immobilisation ne sont pas admissibles (par exemple : studio/équipement de studio, ordinateur/téléphone portable).

Le remplacement des outils/équipements existants n'est pas admissible.

La création et la restructuration de sites web ne sont pas admissibles.

Si plus de 50 % de vos frais sont consacrés à des déplacements, vous devez plutôt faire une demande à la composante [**Créer, connaître et partager : Déplacements**](http://conseildesarts.ca/financement/subventions/creer-connaitre-et-partager/deplacements).

# Évaluation — Comment se prennent les décisions?

C’est un [**comité interne**](http://conseildesarts.ca/glossaire/comite-interne) qui évaluera votre demande de la composante **Activités à petite échelle** du programme *Créer, connaître et partager*, en s’appuyant sur les catégories et les critères pondérés suivants. Pour que votre demande soit considérée, vous devez obtenir une note minimale **dans chacune des catégories** :

**Pertinence 70 %** (note minimale de 35 sur 70)

* Pensée artistique, culturelle ou professionnelle de l’activité y compris son caractère opportun
* Impact potentiel de l’activité sur votre carrière

**Faisabilité 30 %** (note minimale de 15 sur 30)

* Votre capacité et votre expérience pour mener à bien l’activité

**Connaissances traditionnelles autochtones ou propriété intellectuelle culturelle (si cela s’applique au projet/à l’activité)**

Si les activités que vous proposez touchent aux connaissances traditionnelles autochtones ou à la propriété intellectuelle culturelle, vous devez démontrer, pour être admissible à une subvention, que :

* les protocoles appropriés sont observés ou pris en compte

# Renseignements requis et documentation d’appui - Qu’est-ce que je dois soumettre avec ma demande?

Lorsque votre inscription dans le portail sera complétée, vous devrez fournir des renseignements concernant :

* vos pratiques culturelles ou artistiques
* votre activité
* votre budget

Vous devrez également soumettre :

* un exemple de vos œuvres antérieures
* Une lettre d'invitation, de confirmation ou d'accord du/des participant(s), de l’hôte, de l'organisme ou du lieu, le cas échéant.
* si vous êtes un artiste en devenir, une lettre ou un courriel d’entente avec votre mentor ainsi que sa notice biographique à jour

# Versement de la subvention et rapports finaux

Si votre demande est retenue, vous devrez tout d’abord remplir le Formulaire d’acceptation de la subvention afin de recevoir votre subvention**.** Pour en savoir plus sur les responsabilités des bénéficiaires, cliquez [**ici**](http://conseildesarts.ca/financement/subventions/guide/si-vous-recevez-une-subvention).

Vous devrez remettre un rapport final dans les 3 mois suivant la fin du projet.

# Coordonnées

Avant de soumettre une demande, nous vous suggérons de parler à un agent de programme du Conseil des arts du Canada si vous avez des questions ou besoin d’éclaircissements.

APERÇU : Formulaire de demande

Il ne s’agit pas d’un formulaire de demande officiel. Vous devez utiliser le portail pour présenter une demande.

Veuillez utiliser un formatage de texte simple si vous préparez votre demande à l’extérieur du portail. Le texte formaté emploie des caractères additionnels, et le formatage pourrait être perdu lorsque copié.

 = requis

## DESCRIPTION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION

1. **Nom de la subvention.** (environ 10 mots)

Ce nom vous permettra de repérer cette demande de subvention sur votre tableau de bord.

1. **Pour les groupes et les organismes, indiquez le nom de la personne-ressource responsable de la présente demande.**
2. **Résumez votre projet en une phrase. Si possible, servez-vous de la formule ACTIVITÉ, LIEUX (s’il y a lieu) et DATES. (environ 25 mots)**

Par exemple, « Je vais récolter des matériaux dans la vallée des Mohawks pendant mois/année afin de réaliser des œuvres d’art. »

Le Conseil des arts du Canada utilisera ce résumé dans ses rapports officiels.

1. **Date de début**

Cette date doit être ultérieure à la date de présentation de votre demande.

1. **Date de fin**
2. **Type d’activité** (vous pouvez cocher plus d’une case)
* **Acheter ou obtenir du matériel pour une production artistique**
* **Verser des honoraires à des artistes professionnels ou à des passeurs culturels pour de l’expertise, des conseils ou de la formation**
* **Participer à des activités de perfectionnement professionnel ou artistique**
1. **Décrivez votre activité. Pourquoi est-elle pertinente à ce moment-ci? Quelle est son importance dans vos activités culturelles et artistiques et dans l’avancement de votre carrière?** (environ 500 mots)
2. **Si vous êtes un artiste en devenir, vous devez travailler sous la direction d’un artiste professionnel. Dites qui est cet artiste professionnel et pourquoi vous voulez travailler avec cette personne.** (environ 250 mots)
3. **Décrivez l’expérience et les compétences que vous possédez qui vous permettront de mener à bien cette activité?** (environ 250 mots)
4. **Si l’activité que vous proposez touche aux connaissances traditionnelles autochtones ou à la propriété intellectuelle culturelle, comment observez-vous et prenez-vous en compte les protocoles appropriés?** (environ 250 mots)
5. **Si vous croyez qu’un aspect essentiel à la compréhension de votre demande n’a pas été abordé, indiquez-le ici.** (environ 500 mots)

Par exemple, vous pouvez fournir une mise en contexte de votre pratique ou de votre projet, notamment de l’information concernant votre relation avec les communautés autochtones avec lesquelles vous êtes en lien, ou avec qui vous prévoyez travailler. Il peut s’agir de communautés géographiques, sociales, culturelles, artistiques ou axées sur une nation autochtone. Vous pouvez inclure toute information que vous considérez comme pertinente. Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec un **agent de programme**.

1. **Pour des fins de statistiques uniquement, indiquez la ou les formes d’art ou d’expression, le ou les styles, le ou les genres correspondant le mieux à cette demande. (environ 25 mots, 150 caractères)**

Quelques exemples : hip-hop, musique expérimentale, théâtre pour jeunes publics, chants de gorge, mordillage d’écorce de bouleau, film documentaire, métiers d’art, nouveaux médias, livres illustrés pour enfants, acrobaties aériennes circassiennes, arts transdisciplinaires, théâtre des Sourds.

Les renseignements fournis ici aident le Conseil à recueillir des exemples de formes d’art et de pratiques artistiques. Ils ne serviront pas à évaluer votre demande.

1. **Si vous avez présenté une demande dans une autre composante pour les mêmes activités et dépenses, veuillez indiquer la composante et la date de présentation de la demande.** (environ 10 mots)

## BUDGET

1. **Complétez le document Budget.**
2. **Montant demandé** (peut atteindre 3 000 $)

Ce montant doit correspondre au montant demandé dans votre budget complété.

Même si votre demande est retenue, il se peut qu’on ne vous accorde pas la totalité du montant demandé.

## DOCUMENTS REQUIS

1. **Si vous êtes un artiste en devenir, vous devez joindre :**
* **une lettre ou un courriel d’entente de votre mentor**
* **une notice biographique à jour de votre mentor.**

La lettre d’entente d’une page devrait être spécifique à votre activité proposée et doit comporter les détails de l’entente, y compris les services offerts par votre mentor et le nombre d’heures que vous travaillerez ensemble. Donnez le plus de renseignements possible.

## DOCUMENTATION D’APPUI

1. **Vous devez soumettre un exemple de vos œuvres antérieures.**

S’il vous est impossible de soumettre un exemple de vos œuvres antérieures, contactez un agent de programme.

La documentation d’appui doit inclure vos œuvres ou activités les plus récentes qui présentent un lien ou une pertinence avec la demande de subvention; vous pouvez également inclure l’œuvre/les activités d’autres artistes ou partenaires clés. Vous pouvez aussi inclure des œuvres antérieures pour mettre votre demande en contexte.

Les membres du comité d’évaluation ont comme consigne de visionner le plus de documents d’appui possible afin de prendre une décision éclairée; ils y consacrent un maximum de 10 minutes environ.